



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpénaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpénaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 19 avril 2019

Madame le Maire,

Par courrier réceptionné le 17 décembre 2018, vous aviez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de création d'un STECAL dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de votre commune, afin de permettre l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol, en partie sur le territoire de votre commune.

La commission s'est réunie une première fois le jeudi 24 janvier 2019 pour examiner ce projet, que vous aviez présenté accompagnée de représentants de TOTAL Solar et de représentants de votre bureau d'étude CDHU.

*La commission avait rendu un avis défavorable sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au motif de l'absence de démonstration d'un niveau de pollution des sols incompatible avec une mise en valeur agricole ou forestière, y compris non alimentaire.*

*Si cette pollution était avérée, la commission avait déclaré qu'elle pourrait, lors d'une nouvelle présentation, lever son avis défavorable et rendre un nouvel avis, si elle estimait que des éléments tangibles lui sont **apportés**.*

Suite à votre réception le 23 mars 2019, de plusieurs compléments apportés par la société TOTAL SOLAR, la commission s'est réunie le jeudi 18 avril 2019, pour examiner à nouveau ce projet, que vous avez présenté accompagné de Monsieur Martin JOFFRES, développeur de projet TOTAL SOLAR et de votre bureau d'étude CDHU.

*La commission a décidé de lever son avis défavorable du 25 janvier 2019 et rend un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers votre déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de votre commune.*

Madame Brigitte JACQUEMOT  
Mairie  
15 rue de Paradis  
77720 AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS

*Elle estime que le porteur de projet a pu apporter des éléments en réponse aux interrogations de la CDPENAF sur les non-potentialités de remise en culture de la parcelle concernée.*

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



**Igor KISSELEFF**